

Pour des élèves en meilleure santé

Déclaration du groupe UNSA

L'école est un lieu de vie pour plus de 12 millions d'élèves de la maternelle au lycée et cela pour une durée minimum de 12 ans. Elle est un espace unique essentiel à la construction des citoyens de demain. Les aspects de promotion de la santé, mais aussi de dépistage et d'identification des besoins, y sont des enjeux majeurs en termes de santé publique.

En France, les alertes sur la santé à l'école sont nombreuses allant des simples indicateurs de santé des jeunes à divers rapports sur la santé à l'école notamment la situation de la médecine scolaire défailante pour de multiples raisons.

À maintes reprises, Le CESE a pris position sur les enjeux de la prévention en santé. Cette saisine s'inscrit pleinement dans la continuité de cette démarche, avec un objectif de cohésion sociale.

Les nombreuses auditions réalisées témoignent de l'urgence d'agir.

Si une multitude de textes réglementaires existe, leurs déclinaisons demeurent parcellaires et bénéficient de peu d'organisation dans une démarche de projet.

L'école est un lieu important pour traiter les questions de santé. Elle doit permettre l'accès aux actions de promotion de la santé pour tous les élèves de la maternelle au lycée.

L'UNSA soutient l'ensemble des préconisations qui devraient permettre de faire levier.

Trois points méritent un focus.

. Le pilotage et l'évaluation des politiques conduits.

La loi de refondation de l'école de la république et les textes qui en découlent ont fixé des orientations de promotion de la santé. Les seuls indicateurs diffusés du projet annuel de performance du programme 230 ne permettent pas de mesurer les axes de promotion de la santé à l'école. Des indicateurs pertinents doivent donc être définis pour permettre un suivi des actions à tous les niveaux et un pilotage de cette indispensable politique de santé à l'école.

. L'alerte réitérée sur la médecine scolaire se poursuit.

Le ministère ne doit-il pas s'interroger sur le réel impact des mesures qu'il déclare avoir prise ? Avec une rémunération inférieure à tous les autres médecins de la fonction publique, la profession des médecins scolaires est délaissée. On ne rendra pas attractives les missions médicales de santé à l'école sans lever cet obstacle. L'implication des médecins généralistes libéraux, des internes en médecine, du service sanitaire obligatoire ne pourra s'amplifier qu'en changeant cette image.

. Rendre effectif l'accès aux dépistages et aux diagnostics pour l'ensemble des élèves au cours de la scolarité.

Certaines de ces actions sont obligatoires. Or, on nous a exposé la stratégie de ciblage des REP ou de l'universalisme proportionné, en brandissant ces concepts comme des étendards. Si nous sommes prêts à soutenir une telle démarche, encore faudrait-il la décliner sur les territoires, s'interroger sur la faisabilité et suivre les résultats. Que peut-on dire du bilan à l'âge de 6 ans dans le département du 93, dans celui de l'Indre ou encore à Mayotte? En systématique ou en ciblé ou en proportionné?

Au final, les conséquences de l'absence de dépistage et de prise en charge ont un coût notoire pour l'État à moyen et long terme que l'on parle d'obésité, de troubles sensoriels ou d'apprentissage par exemple.

La santé des élèves est une situation préoccupante et urgente, notamment quand les familles sont en détresse sociale. Elle fait partie des missions de l'État, comme première priorité nationale énoncée dans les dispositions générales du code de l'éducation « *l'égalité des chances et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction* ».

Au regard de ce contexte, nous faisons le souhait que ce travail prendra corps. L'UNSA a voté l'avis.